



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRETE RECTORAL FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADEMIQUE
D'HARMONISATION ET DE PROPOSITION DES NOTES, PREVUE
DANS LE CADRE DU CONTROLE EN COURS DE FORMATION
POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DES BACCALAUREATS GENERAL ET
TECHNOLOGIQUE, DES BACCALAUREATS PROFESSIONNELS ET DES CERTIFICATS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

SESSION 2026

La rectrice de l'Académie de CLERMONT-FERRAND,

VU les dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation, notamment celles du titre 3 relatif aux enseignements du second degré ;

VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 2011 modifié fixant les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive ;

VU la circulaire n°2019-129 du 26 septembre 2019 modifiée par la circulaire du 22 juillet 2024 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive – Organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et référentiel national des baccalauréats général et technologique et notamment son article 2.1 ;

VU l'arrêté ministériel du 17 juin 2020 modifié par l'arrêté du 15 juillet 2024 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général ;

VU la circulaire du 2 avril 2025 relative à l'évaluation de l'enseignement de l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel et de brevet des métiers d'art ;

VU l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général ;

VU la circulaire du 17 juillet 2020 modifiée par la circulaire du 13 septembre 2024 relative à l'évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive au certificat d'aptitude professionnelle - Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation et sous la forme ponctuelle - référentiel national d'évaluation ;

ARRÊTE

Article 1

La commission académique d'harmonisation et de proposition des notes des baccalauréats général, technologique, professionnels, et CAP est constituée comme suit au titre de la session 2026 :

Présidente : Mme Anne BONNARD, IA-IPR d'Education Physique et Sportive

Vice-Président : M. Jean-Marc BODET, IA-IPR d'Education Physique et Sportive

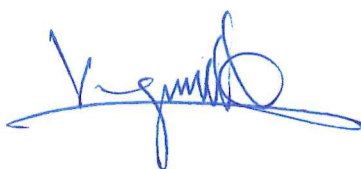
Membres :

- M. BOURDENET Nicolas, professeur au lycée "Simone Weil", LE PUY EN VELAY
- Mme CHRISTIAENS Nathalie, professeure au lycée "Murat", ISSOIRE
- Mme DEGIRONDE Anne, professeure au lycée "Théodore de Banville", MOULINS
- Mme DESSAUSE Sandrine, professeure au lycée "Saint Pierre ", CUSSET
- Mme DUMONTEL Emmanuelle, professeure au L.P "Jean Monnet-Mermoz", AURILLAC
- M. FAUCHER Alexandre, professeur au lycée de la "Communication Saint-Géraud", AURILLAC
- M. FRADIN Mathieu, professeur au LP "Godefroy de Bouillon", CLERMONT-FERRAND
- Mme JOURDE Coralie, professeure au LP "La Fayette", CLERMONT-FERRAND
- Mme MAGNOULOUX Floriane, professeure au lycée "Madame de Staël", MONTLUÇON
- Mme PAYA Camille, professeure au lycée "Sévigné Saint Louis", ISSOIRE
- M. RIBERON Alexandre, professeur au L.P "Valéry Larbaud", CUSSET
- Mme SALAUN Erell, professeure au lycée " Blaise Pascal ", CLERMONT-FERRAND
- Mme TAILHARDAT Stéphanie, professeure au lycée "Albert Londres", CUSSET
- Mme TOURNEBIZE Brigitte, professeure au lycée "Charles et Adrien Dupuy", LE PUY-EN-VELAY
- Mme TOUZIN Cécile, professeure au lycée "La présentation", SAINT FLOUR
- M. TRIVEL Damien, professeur au lycée "Emmanuel Chabrier", YSSINGEAUX
- Mme VOLAT Laurence, professeure au L.P "René Rambaud", CLERMONT-FERRAND
- M. WEYDENMEYER Bertrand, professeur au lycée "Sidoine Apollinaire", CLERMONT-FERRAND

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de CLERMONT-FERRAND est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 16 septembre 2025



Virginie DUPONT